

# CHARTRE DES MANIFESTATIONS ECO-RESPONSABLES DE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS

## Préambule

**C**onsciente de l'interdépendance des enjeux économiques, sociaux et environnementaux à l'échelle planétaire et locale, la Ville de Rosny-sous-Bois s'est engagée en 2008 dans une démarche Agenda 21 afin de se doter à l'échelle de son territoire d'un plan d'actions prioritaires pour les années à venir en matière de développement durable. Le premier plan d'actions a été voté en octobre 2010.

Chaque année, plus de 80 manifestations sont organisées par la Ville ou par une des 350 associations rosnéennes. Reflets du dynamisme de son territoire, à la fois source d'épanouissement collectif et individuel, de développement des connaissances et de l'activité économique locale, ces manifestations sont un atout pour l'ensemble des citoyens. Or, par leur vocation à rassembler ponctuellement du public en grand nombre, ces événements peuvent avoir un impact négatif important sur l'environnement (concentration de déchets, surconsommation d'eau et d'énergie, nuisances sonores, augmentation des déplacements...).

Ce sont les organisateurs de manifestations, à savoir, l'ensemble des services de la Ville de Rosny-sous-Bois, les associations ou tout autre acteur dont tout citoyen participant à une manifestation à Rosny-sous-Bois, qui doivent être mobilisés au premier chef.

La Charte des Manifestations Eco-Responsables de la Ville de Rosny-sous-Bois, action inscrite dans l'Agenda 21 de la Ville, vise à encourager l'écocitoyenneté et valoriser les manifestations éco-responsables sur son territoire. L'objectif est alors de réduire les impacts sur l'environnement, renforcer le civisme et sensibiliser l'ensemble de la population au concept de développement durable.

Six engagements ont été retenus :

1. **Respecter l'environnement du site** : faire un état des lieux avant et après utilisation du site, respecter et faire respecter le lieu et ses biens durant la manifestation et informer les riverains de la tenue de l'événement
2. **Inciter à la communication responsable** : utiliser du papier éco labellisé, réduire les impressions, utiliser au mieux les outils internet et interactifs (réseaux sociaux, e-mails, supports électroniques)
3. **Privilégier les achats responsables** : proposer des produits alimentaires locaux, de saison, issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable, de la vaisselle et des objets promotionnels écologiques et/ou éthiques
4. **Favoriser l'accès à tout public et les modes de transports alternatifs** : informer sur les modes de transports doux (vélo, marche à pied, roller...) et les transports en commun, favoriser le covoiturage, mettre en place des tarifs préférentiels (étudiants, chômeurs, seniors...) et permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.
5. **Maîtriser les consommations et les déchets** : réduire les consommations d'eau et d'énergie, réduire la quantité de déchets, mettre en place le tri sélectif
6. **Informé sur le développement durable** : mettre en place des animations et/ou espaces d'information (panneaux signalétiques...) rappelant les pratiques éco responsables, éventuellement en partenariat avec la Ville.

Un guide pratique est à votre disposition pour mettre en place les engagements ci-dessus.

## Engagements

L'ensemble des organisateurs de manifestations sur la Ville de Rosny-sous-Bois s'engagent à tout mettre en œuvre pour respecter ces engagements.

La Ville de Rosny-sous-Bois distingue deux grands groupes de manifestations :

- **Groupe 1 : manifestations > 150 personnes**

Dans ce cas, l'application de la charte est obligatoire.

Lors de votre déclaration de manifestation, vous devez joindre la liste de vos engagements ainsi que la charte signée. Vous devez vous engager sur un minimum de 20 actions parmi les 50 mentionnées dans la liste.

- **Groupe 2 : manifestations < 150 personnes**

Dans ce cas, l'application de la charte est volontaire.

Lors de votre déclaration de manifestation, vous devez joindre la liste de vos engagements ainsi que la charte signée. Vous devez vous engager sur un minimum de 10 actions parmi les 50 mentionnées dans la liste.



Les bénéfices pour l'organisateur signant la charte seront l'attribution d'un label « manifestation éco-responsable » (actant la participation active au développement durable de la Ville) en amont de l'évènement et la mise à disposition d'un appui logistique par la Ville (mise à disposition de salles, de poubelles bi-flux, conseils techniques de mise en place...).

## Evaluation

La Ville de Rosny-sous-Bois procèdera à des contrôles aléatoires pendant ou l'issue de la manifestation afin de vérifier l'application de la charte.

Lors de ces contrôles, il pourra par exemple vous être demandé le schéma des points propreté mis en place, un exemplaire du flyer de la manifestation mentionnant l'accès en transports en commun ou covoiturage et l'utilisation de papier labellisé ou encore les factures d'achats de produits écologiques et/ou éthiques...

Le respect de cette charte conditionnera l'attribution d'aides matérielles ou financières, l'autorisation de manifestations ultérieures et la restitution du chèque de caution.

## Evolution de la Charte

Cette charte est amenée à évoluer en fonction du retour par expérience des organisateurs et du ressenti des participants aux manifestations.

Fait le.. .....à.....

Nom et fonction de l'organisateur

Signature